



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 31/3/2022

Conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

**MEMBRES PRÉSENTS** : BECT Gérard, BOUVIER Baptiste, FRANDON Jean-Claude, FRANDON Sylvaine, GIRIER Laurent, GLEONEC Dominique, GUEDENET Brigitte, MOREL Caty, PINVIDIC Anne, POINT Bruno, SERPINET Claude,

**MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS** : TIET Valérie, SCANDOLA Marc, REZKALLAH Habib, COMBEMOREL Mickael

M Laurent GIRIER a été nommé secrétaire de séance.

2022D-0014 – AFFECTATION DES RESULTATS 2021

### AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créateur)-	
Plus-values de cession des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement	
<b>RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE : EXCEDENT</b>	<b>217 353.58</b>
<b>DEFICIT</b>	
<b>A) EXCEDENT AU 31.12.2021</b>	<b>433 756.26</b>
Affectation obligatoire :	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
* aux réserves réglementées	
<i>(plus-values nettes de cessions d'immobilisations)</i>	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (cpt 1068)	<b>189 712.68</b>
Solde disponible affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves "compte 1068"	
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur)	<b>244 043.58</b>
<i>(si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créateur pour..... euros)</i>	
Déficit résiduel à reporter (budget primitif 20... (n+1)	
<b>B) DEFICIT AU 31/12/20...</b>	
Déficit antérieur reporté	
(report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté	
(report à nouveau créateur)	



Déficit résiduel à reporter (budget primitif 20...(N+1) Excédent disponible (voir A - solde disponible)	
C) LE CAS ECHEANT : AFFECTATION DE L'EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	
Fait à St-BARTHELEMY le 31/3/2022  Le Maire  Délibéré par le Conseil Municipal le 31/3/2022	
Nombre de membres en exercices : 15 Nombre de membres présents : 11 Nombre de suffrages exprimés : 11 Votes : Pour 11.... Contre ..... Abstentions.	

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus  
Pour copie conforme  
A St-Barthélémy le 31/3/2022  
Le Maire, Gérard BECT





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 31/3/2022

Conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

**MEMBRES PRÉSENTS** : BECT Gérard, BOUVIER Baptiste, FRANDON Jean-Claude, FRANDON Sylvaine, GIRIER Laurent, GLEONEC Dominique, GUEDENET Brigitte, MOREL Caty, PINVIDIC Anne, POINT Bruno, SERPINET Claude,

**MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS** : TIET Valérie, SCANDOLA Marc, REZKALLAH Habib, COMBEMOREL Mickael

M Laurent GIRIER a été nommé secrétaire de séance.

### 2022D-0015 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX

M BECT, Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des impôts locaux, notamment :

- les limites de chacun d'après la loi de janvier 1980
- les taux appliqués l'année dernière

Il explique que les communes votent les taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB), de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Il indique également que la commune étant membre d'un EPCI à fiscalité professionnelle unique (EBER), elle ne vote pas le taux de la cotisation foncière des entreprises (CFE).

Il fait part de la notification de l'état n°1259 des bases d'imposition prévisionnelles des taxes directes locales pour 2022 pré-rempli par les services fiscaux. Il est communiqué par voie dématérialisée à la mairie par les services de la direction générale des finances publiques.

Pour mémoire Monsieur le Maire rappelle que depuis 2021 le taux TFPB 2020 du département (15.90 %) a été transféré aux communes en compensation de la suppression de la taxe d'habitation.

Il rappelle également le montant du taux de référence 2021 de TFPB de la commune 34.91 % (soit le taux communal de 2020 : 19.01 %+ le taux départemental de 2020 : 15.90 %).



Compte tenu de la baisse régulière des dotations de l'Etat, Monsieur le Maire propose une augmentation des taux d'imposition TFPB et TFPNB, et demande à l'assemblée de se prononcer sur le principe de cette augmentation ainsi que sur son montant.

**Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal à l'unanimité,**

**DECIDE** d'augmenter les taux d'imposition de la Taxe foncière sur les propriétés bâties et non Bâties

et de les porter à :

Taxe	Taux 2021	% variation	Taux 2022
TFB	34.91	1%	35.26
TFNB	58.91	1.010025%	59.50

CFE : sans objet

**CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus  
Pour copie conforme  
A St-Barthélemy le 31/3/2022  
Le Maire, Gérard BECT





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 31/3/2022**

Conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

**MEMBRES PRÉSENTS** : BECT Gérard, BOUVIER Baptiste, FRANDON Jean-Claude, FRANDON Sylvaine, GIRIER Laurent, GLEONEC Dominique, GUEDENET Brigitte, MOREL Caty, PINVIDIC Anne, POINT Bruno, SERPINET Claude,

**MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS** : TIET Valérie, SCANDOLA Marc, REZKALLAH Habib, COMBEMOREL Mickael

M Laurent GIRIER a été nommé secrétaire de séance.

2022D-0016 VOTE DE LA PROPOSITION DE BP 2022

M BECT expose au Conseil Municipal les conditions de préparation du budget primitif 2022, le programme des travaux, et donne connaissance des différentes prévisions budgétaires de l'année, tant en section de fonctionnement que d'investissement.

**Après avoir entendu la proposition de budget**

**Le Conseil Municipal,  
À l'unanimité,**

**ADOPTE** le budget primitif 2022 arrêté comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>	<b>825 223.58euros</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>	<b>852 002.68euros</b>

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus  
Pour copie conforme  
A St-Barthélemy le 31/3/2022  
Le Maire, Gérard BECT





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 31/3/2022

Conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

**MEMBRES PRÉSENTS** : BECT Gérard, BOUVIER Baptiste, FRANDON Jean-Claude, FRANDON Sylvaine, GIRIER Laurent, GLEONEC Dominique, GUEDENET Brigitte, MOREL Caty, PINVIDIC Anne, POINT Bruno, SERPINET Claude,

**MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS** : TIET Valérie, SCANDOLA Marc, REZKALLAH Habib, COMBEMOREL Mickael

M Laurent GIRIER a été nommé secrétaire de séance.

2022D-0017 SUBVENTIONS ANNUELLES

Monsieur le maire explique à l'assemblée que les subventions aux associations étaient jusqu'à présent imputées directement dans la maquette budgétaire avec des comptes différenciés et subdivisés pour chacune d'entre elles.

A ce jour cette disposition n'est plus applicable par conséquent il convient de détailler le montant de chacune des subventions allouées par délibération.

Il précise qu'un montant concernant les subventions exceptionnelles à délibérer a été prévu lors du vote du budget primitif 2022.

Chapitre	Article	Libellé	Total des prévisions
65	6574	Subventions de fonct ACCA	130,00
65	6574	Subventions de fonct TRUITE	130,00
65	6574	Subventions de fonct ORON PATRIMOINE	200,00
65	6574	Subventions de fonct DON DU SANG	320,00
65	6574	Subventions de fonct 3ième AGE (si maintien association)	160,00
65	6574	Subventions de fonct SOU DES ECOLES	1 000,00
65	6574	Subventions de fonct FORMAFOOT	500,00
65	6574	Subventions de fonct CHAMBARANDS	100
		APPRENTIS CHAMBRE METIERS	100 euros/élève
		ELEVES SCOLARISES EN MFR	45 euros/élève
		AAMES (si maintien association)	130

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélemy le 31/3/2022

Le Maire, Gérard BECT

